

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Conformément à la délibération du 8 juin 2020, complétée par la délibération du 29 juin 2020, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

DIA : Vente M. PICHOL et Mme NEFF/ M et Mme PIRREDA : section 32 parcelle 376 - 340 m², 4.rue du Schauenberg

BAUX RURAUX : Transfert des contrats (baux ruraux) de Mme Suzanne FEST née HOLDER chef d'exploitation, du fait de son départ à la retraite et suite à sa demande en date du 20 septembre 2020, au profit de sa fille Mme Séverine DIENSTHUBER.

DECISION 4/20 -CONTRAT ASSURANCE : Modification du contrat VILLASSUR souscrit auprès de Groupama suite à la mise en place du bâtiment modulaire installé à côté de l'école aux 4 vents. Mise à profit de cette modification pour revoir toutes les garanties. Nouveau contrat : 4118.93 € TTC (contre 4741.80€ précédemment)

SYNDICAT MIXTE DU SCOT RVGB : MISSION URBANISME : AUTORISATION SIGNATURE AVENANT

Le conseil municipal valide l'avenant N°2 proposé par le Syndicat Mixte du SCOT RVGB qui fixe la prestation d'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme à 4.50 € par habitant (contre 4 € en 2019) à compter du 1^{er} janvier 2021 et autorise le maire à signer tous documents y relatifs.

CONTRAT DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal valide le renouvellement du contrat de maintenance du réseau éclairage public établi sur l'entretien de 209 points lumineux ainsi que les câblages, armoires de commande et tout matériel annexe s'y réfèrent.
Il opte pour la formule « Sérénité » dont le coût prévisionnel est de 26.50 € HT pour les sources à décharge et 15.00 € HT pour les sources LED pour la formule sérénité.
Durée du contrat 4 ans

ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DISCRIMINATION, HARCELEMENT, AGISSEMENTS SEXUEL MIS EN PLACE PAR LE CDG

Le conseil municipal confie la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION DES MEMBRES

Le conseil municipal propose les membres de la commission de contrôle des listes électorales à savoir :

Nom	Prénom	Fonction (conseiller municipal, délégué de l'administration, délégué du tribunal judiciaire)	Titulaire ou suppléant
HECTOR	Jean-Michel	Conseiller municipal	Titulaire
ZUSSY	Jérôme	Délégué de l'administration	Titulaire
FARINHA	Michel	Délégué du T.G.I.	Titulaire
MUTSCHLER	Denis	Conseiller municipal	Suppléant
GOGNIAT	Eric	Délégué de l'administration	Suppléant
BOURINET née WUCHER	Geneviève	Délégué du T.G.I.	Suppléant

DEMANDE DE CREATION D'UN JARDIN PARTICIPATIF SUR UN EMPLACEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal autorise la mise en place d'un jardin participatif sur la parcelle communale attenante au 19 rue du Schauenberg pour une durée de 3 ans. Il se réserve le droit de reprise de la parcelle en cas de défaut d'entretien de cette dernière. Les travaux de remise en état de l'espace public seront à la charge du porteur de projet, Monsieur Nicola KOFFEL